

C.A.P. « Accompagnant Educatif Petite Enfance »

Session 2020

**Notice à l'attention des Assistant(e)s Maternel(le)s
agrée(e)s se présentant
aux épreuves EP1 et EP3 UNIQUEMENT**

Dans le cadre d'une demande d'obtention ou de renouvellement de l'agrément et à l'issue de la formation organisée par les services du Conseil Départemental de votre lieu de résidence, vous pouvez vous inscrire au C.A.P. "Accompagnant Educatif Petite Enfance – Agrément Assistant(e) Maternel(le)" (code spécialité 3320M), comportant les épreuves EP1 "Accompagner le développement du jeune enfant (sans la Prévention Santé Environnement)" et EP3 "Exercer son activité en accueil individuel", du nouveau C.A.P. « Accompagnant Educatif Petite Enfance ».

⇒ **L'INSCRIPTION :**

1- OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :

Pour les candidats résidant dans l'un des départements de l'Académie de Caen (Calvados, Manche, Orne), le serveur des préinscriptions pour la session 2020 sera ouvert du **10 octobre au 15 novembre 2019** à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr/>

Cliquer sur le lien « Examens », puis dans la rubrique « Inscriptions individuelles » sur le lien « CAP, BEP » et « Inscriptions individuelles ».

2- MODALITES D'INSCRIPTION :

Après le 15 novembre 2019, date de fermeture du serveur, vous recevrez une confirmation d'inscription par voie postale. Elle devra être **vérifiée**, éventuellement corrigée à l'encre rouge, **datée, signée et être retournée au Rectorat de Caen – DEC3-2 à l'attention de Madame Lebouteiller, pour le 29 novembre 2019, accompagnée des pièces justificatives qui seront indiquées au verso de la confirmation d'inscription** (ex : photocopie de la carte nationale d'identité, de l'agrément, de la carte nationale d'identité, des deux attestations des 120 heures de formation ...).

ATTENTION : Vous devrez impérativement renvoyer votre confirmation d'inscription et l'ensemble des justificatifs à la Division des examens et concours du Rectorat de Caen –DEC3-2 à l'attention de Madame Lebouteiller en respectant la date limite de retour, afin que votre inscription puisse être validée.

Dans l'hypothèse où les documents ne seraient pas fournis ou de façon incomplète, le Service des examens professionnels se verra dans l'obligation de procéder à l'annulation de votre inscription.

Pour information : les épreuves (écrits/oraux) se dérouleront entre la fin mai et la mi juin 2020 (date prévisionnelle).

Si un candidat se présente devant le jury mais refuse d'être évalué, le jury indiquera sur la grille d'évaluation qu'il a refusé d'être évalué. Il lui sera alors attribué la note de 00/20 et l'information sera communiquée au Conseil Départemental.

⇒ LES EPREUVES : DEFINITIONS et MODALITES

1. L'évaluation du domaine professionnel

1.1 - EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT »

SOUS-EPREUVE EP1.A : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT – coefficient 6

Sous-épreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes.

Cette sous-épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat devra élaborer et présenter **deux fiches** :

- L'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
- Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités
- Chaque fiche sera présentée sous la forme d'une feuille A4 recto

ATTENTION : Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1

Le candidat **devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), les 2 fiches en **double exemplaire au plus tard le 30 AVRIL 2020** au :

RECTORAT DE CAEN
Service DEC3-2
A l'attention de Madame Lebouteiller
168 Rue Caponière
14061 CAEN

En l'absence de(s) justificatif(s) de l'expérience professionnelle conforme(s) aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Les noms (patronymique et marital) et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche :

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

RAPPEL : Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ses deux fiches.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette sous-épreuve.

1.3 - EPREUVE EP3 « EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL »

Epreuve orale : temps de préparation de 1h30 - exposé du candidat + entretien (durée totale de 25 minutes).

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30.

L'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité pour les Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (AMA) et les employé(e)s à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile.

L'AMA ou l'employé(e) à domicile qui fait ce choix **au moment de l'inscription** au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum).

Transmission du projet d'accueil par les AMA ou les employé(e)s à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription :

Le candidat **devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), le projet d'accueil en **double exemplaire au plus tard le 30 AVRIL 2020** au :

**RECTORAT DE CAEN
Service DEC3-2
A l'attention de Madame Lebouteiller
168 Rue Caponière
14061 CAEN**

En l'absence de(s) justificatif(s) de l'expérience professionnelle conforme(s) aux exigences de l'épreuve et fournie(s) à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré

Les noms (patronymique et marital) et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet.

RAPPEL : Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

ATTENTION :

Le passage des épreuves EP1 et EP3 du « CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance EP1-EP3 (3320M) » ne permet pas l'obtention du diplôme du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

⇒ JUSTIFICATIFS :

Pour justifier de son activité professionnelle, le candidat devra fournir :

- ✓ L'annexe I dûment complétée, visée et signée par le ou les employeurs (PAGE 5)
- ✓ Un certificat de travail ou la copie du contrat de travail couvrant le nombre d'heures demandées (soit 420 heures pour au minimum 1 enfant)
- ✓ La copie des bulletins de salaire couvrant le nombre d'heures demandées (soit 420 heures pour au minimum 1 enfant)

RAPPEL

Le candidat **devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), **au plus tard le 30 AVRIL 2020** au :

**RECTORAT DE CAEN
Service DEC3-2
A l'attention de Madame Lebouteiller
168 Rue Caponière
14061 CAEN**

- Les 2 fiches en **double exemplaire**
- L'ensemble des justificatifs de l'expérience professionnelle pour la sous-épreuve EP1 indiqué ci-dessus
- Le projet d'accueil **UNIQUEMENT pour les AMA ou les employé(e)s à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription**

En l'absence de(s) justificatif(s) de l'expérience professionnelle conforme(s) aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette sous-épreuve.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

ANNEXE I – TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

1/ **SOUS-EPREUVE EP1.A « Accompagner le développement du jeune enfant » :**

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles en EAJE ou en qualité d'Assistant(e) maternel(le) agréé(e) (AMA) ou dans une MAM (Maison d'Assistant(e) Maternel(le) ou dans un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant de moins de 3 ans pour présenter l'EP1.A.

Nom, adresse et cachet de l'établissement ou de la structure + Signature du responsable	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Nb d'heures / Total	Période(s)
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
TOTAL=		=.....(nb total de semaines) =.....(nb total d'heures)	

DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DEC3-2 LE 30 AVRIL 2020 PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE réservé à l'administration (cocher la case)	OUI	NON
Durée et justificatif(s) de l'expérience professionnelle conforme(s) pour la sous-épreuve EP1.A		
Absence totale de(s) justificatif(s)		
<i>En cas d'absence des justificatifs de l'expérience professionnelle, la note NV « Non validée » sera attribuée au candidat</i>		
Justificatifs incomplets		
Justificatif(s) réclamé(s) :		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		
Fiches techniques, support d'évaluation de la sous-épreuve EP1.A transmises		
<i>En cas d'absence des fiches techniques, la note 00/20 sera attribuée au candidat</i>		
Motifs de la non-conformité :		
.....		
.....		
.....		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.